



*Diocèse d'Arras*

P. Vincent BLIN

Vicaire général

## **Note sur les célébrations de la Toussaint**

### **1. Dans le cadre de la crise sanitaire :**

Le décret gouvernemental publié ce 30 octobre, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, précise certaines dispositions concernant l'exercice du culte pour ce temps de confinement.

A l'article 3, il précise que les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public sont interdits. Mais ne sont pas soumises à cette interdiction les cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes.

L'article 47 précise ce qui concerne les établissements de culte. Toutefois, ses dispositions n'entrent en vigueur qu'à compter du 3 novembre (article 56). Par conséquent, le culte reste autorisé, dans le respect scrupuleux des règles sanitaires actuelles (en particulier des jauges de capacité d'accueil en respectant la distanciation d'un mètre minimum entre chaque place assise), jusqu'au 2 novembre au soir (incluant donc la fête de la Commémoration de tous les défunts).

Informez, autant que possible, les fidèles de se munir de leur attestation personnelle de déplacement dérogatoire, en cochant le motif « déplacement pour motif familial impérieux... » et en précisant « culte catholique – messe ».

### **2. Dans le cadre de la crise sécuritaire :**

Nous avons communiqué aux forces de sécurité (police, gendarmerie...) la liste des messes prévues pour la fête de Toussaint. Elles seront certainement surveillées. Toutefois, un certain nombre de consignes sont à appliquer :

- Afficher la signalétique « vigipirate urgence attentat » aux entrées des églises (joint à cette note).
- Libérer toutes les issues de secours possible.
- Demander à quelques fidèles de surveiller les entrées, et d'appeler par téléphone le « 17 » au moindre comportement inquiétant, ou dès qu'il y a un paquet ou un sac abandonné ou suspect. Les forces de sécurité insistent pour que nous n'hésitions pas à les avertir, même en cas de doute.

Fait le 30 octobre 2020 à Arras.